

DOSSIER D'ADHESION 2010/2011



Section de rattachement *(cocher s.v.p)*

BOULOGNE GROFFLIERS BAINCTHUN STELLA-PLAGE DESVRES AUTRE ()

INFORMATIONS CONCERNANT L'ELEVE MINEUR (à remplir en lettres CAPITALES)

Nom et Prénom : _____

Date de naissance : ___/___/____

Classe (scolaire) fréquentée en 2010/2011 :

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE(S) REPRESENTANT(S) LEGAL(AUX) DE L'ELEVE

Nom et prénom : _____

Père Mère Tuteur *(cocher s.v.p)*

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Portable : _____

Mail *(Ecrire en MAJUSCULES S.V.P)* : _____@_____

ELEVES ADULTES

Nom et Prénom : _____

Date de naissance : ___/___/____ ETUDIANT (– moins de 23 ans)

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Portable : _____

Mail *(Ecrire en MAJUSCULES S.V.P)* : _____@_____

JKA Côte d'Opale

Salle des sports du chemin vert - Rue du Sandettie

62200 BOULOGNE SUR MER



DOMINANTE KARATE

Ecole de karaté

- CYCLE 1 - de 6 ans / 9 ans (ceintures blanches – jaunes – oranges)
- CYCLE 2 - de 10 ans / 12 ans (ceintures blanches – jaunes – oranges)
- CYCLE 3 - de 10 ans / 13 ans (ceintures vertes, bleues, marrons)

Adultes débutants et intermédiaires

- DOMINANTE TRADITIONNELLE : (de ceintures blanches à bleues)

Adultes et Jeunes confirmés (à partir de 3^{ème} kyu, ceintures marrons)

- CURSUS COMPLET : TRADITIONNEL et/ou SPORTIF

Pour les pratiquants confirmés (à partir de 3^{ème} kyu), le club opte pour une licence « sportive FFK ». Veuillez renseigner le « Livret du licencié FFK ». Dans ce cas, vous pouvez commander un passport sportif * fédéral (FFK - cf .Bordereau joint).

- J'ai déjà un passport sportif de la fédération OUI NON
- Je commande un passport sportif de la fédération OUI NON

* Ce passport est obligatoire et doit être recouvert de trois timbres de licences pour présenter l'examen de ceinture noire.

CENTRE MEDICO SPORTIF

Des visites médicales (gratuites) par le biais du centre médico-sportif sont accessibles. Elles se déroulent le 30 août et au cours du mois de septembre.

- Je m'inscris à une visite du C.M.S OUI NON

Si vous avez coché la case NON, vous devez, faire remplir le certificat médical ci-dessous.

CERTIFICAT MEDICAL

Je soussigné DOCTEUR _____, certifie avoir examiné M..... et n'avoir constaté, à ce jour, aucun signe clinique contre-indiquant la pratique du karate, et vu son état morphologique et physiologique, l'autorise à pratiquer cette activité physique et sportive.

Cachet du praticien (obligatoire)

Signature du médecin

TARIFS & NIVEAUX DES COURS

		Enfants	Adultes
Adhésion	Membre JKA Club agréé Jeunesse & Sports n° 62 SP 1179 Club affilié à la Fédération Française de Karaté Assurance incluse Accès aux compétitions JKA, FFK .	78 €	
Cotisations (frais de cours)	Période 1 : <i>La cotisation annuelle débute en septembre , couvre 5 périodes et le stage de toussaint .</i>	175 € (150€)*	245 € (210€)*
	Période 2 : <i>Après les vacances de toussaint</i>	130 € (110€)*	180 € (155€)*
	Période 3 : <i>Après les vacances de Noël</i>	100 € (85 €)*	145 € (125€)*
	Période 4 : <i>Après les vacances d'hiver</i>	75 € (65 €)*	105 € (90€)*
	Période 5 : <i>Après les vacances de printemps</i>	40 € (35 €)*	60€ (50€)*

(*) Autre membre d'une même famille, tarif accordé au plus jeune – tarif étudiant pour les 18/23 ans.

MODALITES D'INSCRIPTION - INFORMATIONS PRATIQUES - EXTRAITS DU REGLEMENT

1. facturation

Frais d'adhésion : Tout pratiquant débutant dispose de 3 séances d'essai payantes (15€) avant de devoir s'acquitter des frais d'inscription. En cas d'inscription suivie, l'essai est décompté du montant des cotisations. Pour les élèves se réinscrivant : Les frais d'inscription sont payables dès la réinscription et ne sont pas remboursables. L'adhésion est obligatoire, valable du 1^{er} septembre au 31 août et renouvelable chaque saison. Elle couvre votre affiliation JKA et l'assurance obligatoire, incompressible.

La carte d'adhérent n'est délivrée que sur dossier complet avec certificat médical.

Frais de cours (cotisations) : ils sont facturés à l'année et par période (vacances scolaires). Toute période commencée est due. Il s'agit d'une somme forfaitaire ne donnant droit à aucun remboursement. Les Cotisations sont payables à l'avance et la non fréquentation du Dojo pour quelque raison que ce soit n'entraînera aucun remboursement. Les cotisations s'entendent « hors stages ». Certains cours peuvent être annulés en cas de déplacement (stage ou compétition) ou laissés libres sous la responsabilité d'un assistant-instructeur. Les cotisations sont payables d'avance et ne peuvent être remboursées. Un abaissement des cotisations de 15% est accordé respectivement aux membres d'une même famille (accordé au plus jeune, 5 paiements étalé possible) ou aux étudiants de moins de 23 ans. JKA Côte d'Opale accepte les tickets-loisirs de la C.A.F, les coupons sports, les chèques-vacances pour payer en partie les cotisations. Leur montant sera déduit desdites cotisations. Ces tickets seront remis avec le dossier d'inscription complet, accompagné d'une enveloppe vierge timbrée (1,22€).

2. Documents & conditions d'accès

Le dossier d'inscription complété et signé et le cas échéant toutes les pièces annexes demandées doivent être retournées au Bureau dans les délais impartis afin que puisse être prise en compte l'inscription. A défaut, le club se verra dans l'obligation de refuser en cours le pratiquant. **Chaque pratiquant doit fournir chaque année, au moment de l'inscription, un certificat médical de non contre-indication à la pratique du karaté.**

JKA Côte d'Opale

Salle des sports du chemin vert - Rue du Sandettie

62200 BOULOGNE SUR MER



REGLES DE DISCIPLINE

1. Etre ponctuel à l'heure des cours.
2. Tenue : Les adhérents portent un **karate-gi blanc**, propre et neutre de toute marque personnelle. Les adhérents veilleront à être dans un état de propreté irréprochable, auront les ongles coupés courts et ne porteront sur eux aucun objet ou bijou susceptible de blesser leurs partenaires. L'association décline toute responsabilité en cas d'incident découlant du port des objets cités. *JKA C.O décline également toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objet de valeur.* Toutes les affaires seront déposées durant le cours, dans le *Dojo*, à un endroit prévu à cet effet, téléphones portables éteints. Dans ses propos et son attitude, au *Dojo* comme en dehors, tout licencié de l'association doit faire preuve de la plus grande courtoisie. Pourra être suspendu ou radié tout membre qui aura contrevenu au présent règlement.

COMPETITIONS ET STAGES : Les frais de déplacement, de restauration et d'hébergement des participants sont à leur charge. Ceux-ci peuvent néanmoins être pris, totalement ou en partie, en charge par décision du Bureau. Les compétiteurs sont sélectionnés par la commission sportive du club.

SECURITE

« Je dégage l'association JKA Côte d'Opale de toute responsabilité envers mon enfant en dehors de ses horaires de cours. J'ai bien pris note que mon enfant n'est sous la responsabilité du Club qu'à partir du moment où il est confié au professeur dans le Dôjô et uniquement pour la durée du cours. Je dois m'assurer de la présence du professeur ».

CESSION DE DROITS D'IMAGE POUR LES ELEVES MINEURS OU MAJEURS

J'autorise l'utilisation de mon image (vidéogrammes, dessins, photographies,...) ou de celle de l'élève mineur concerné par cette inscription dans le cadre des cours, entraînements, stages ou compétitions de l'association, programmés à l'intérieur ou à l'extérieur du dôjô. Cette autorisation est faite à titre gracieux.

CONNAISSANCE DU REGLEMENT INTERIEUR

Je soussigné(e) (nom et prénom du représentant légal ou de l'adulte) _____,

Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur, des tarifs et conditions d'accès. Je m'engage à les respecter. Fait à _____, le ____/____/____

Signature de l'adulte ou du représentant légal de l'élève .

Tout dossier incomplet sera refusé

Partie réservée au bureau :

Adhésion (78 €) - Chèque () – espèces ()

Cotisations () - espèces () – Chèque comptant () – Paiement étalé () _____

Tickets loisirs () - Coupons sports () – Chèques vacances ()

JKA Côte d'Opale

Salle des sports du chemin vert - Rue du Sandettie

62200 BOULOGNE SUR MER

Juin 2010 ,

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-joint le dossier de ré-inscription à la section de karaté

(BOULOGNE) JKA Côte D'Opale .

Veillez à le retourner COMPLET :

- avec **2 photos** ,
- certificat médical (à moins que vous ne vous inscriviez à une visite du centre medico sportif),
- engagement complété, signature du dossier et le cas échéant le livret du licencié « sportif » FFK.

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSE.

Complet, vous pouvez le déposer sous enveloppe, au dōjō aux heures d'entraînement à l'attention de :

JKA COTE D'OPALE – Section BOULOGNE
Monsieur Christian SENECHAL

Attention à compter du 1^{er} septembre 2010, sans ré-inscription, vous ne pouvez plus accéder au dōjō, ni aux cours et entraînements programmés.

Vous remerciant de la confiance que vous nous accordez et nous tenant à votre disposition pour toute information complémentaire, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le service administratif,